LA TARIFICATION: UN ENJEU POUR LE MOUVEMENT D'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE À LA PRÉSENTATION POWERPOINT 3 décembre 2015

Table des matières

1. La démarche et les outils de diffusion	2
1.1 La démarche en bref	2
1.1.1 Suite à la compilation, certaines informations n'ont pu être utilisées	3
1.2 Outils pour la diffusion des résultats	3
2. Les catégories de réponses pour la question 5	3
2.1 Source de financement	4
2.2 Responsabiliser les participants	5
2.3 Geste symbolique d'engagement et de soutien	5
2.4 Accessibilité	5
2.5 Favoriser le sentiment d'appartenance	6
2.6 Mesure de contrôle/gestion	6
2. 7 Prévu aux Règlements généraux et pour le droit de vote à l'AGA	7
2.8 Pour des activités et des services hors mission	7
2.9 Les autres raisons nommées par les répondants	7
3. En parallèle du questionnaire	9
4. Piste de réflexion	10
Annexe 1 - Questionnaire	11

LA TARIFICATION: un enjeu pour le mouvement d'action communautaire autonome

DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE À LA PRÉSENTATION POWERPOINT 3 décembre 2015

Ce document s'adresse aux personnes qui auront à présenter le diaporama sur la tarification dans les organismes communautaires, et a été préparé par un comité de travail conjoint composé de représentantes de la CTROC¹ et du RQ-ACA². Le diaporama a été conçu à partir d'un questionnaire (voir en annexe) avec comme élément central une question ouverte. Après avoir coché toutes les situations où les personnes qui fréquentent l'organisme devaient défrayer une somme d'agent pour bénéficier d'une activité, d'un service, etc., les répondants devaient nommer les raisons qui motivent l'organisme à demander un montant d'argent pour chacune de ces situations (question 5 du questionnaire).

Étant donné la multiplicité des réponses, le comité de travail a procédé à l'élaboration de catégories. Ce document vise essentiellement à donner des informations quant à l'interprétation qui a mené à l'élaboration de chaque catégorie pour la question 5, à mettre en perspective les réponses obtenues et à poser les bases d'une réflexion préliminaire sur le sujet.

1. La démarche et les outils de diffusion

1.1 La démarche en bref

À l'hiver 2014, la CTROC a produit un sondage sur le thème de la tarification à l'attention des organismes communautaires de la province. Ce sondage avait pour objectif de documenter le phénomène de la tarification dans les organismes communautaires, mais également de définir ce qu'on entend par tarification. Il se trouve que la question préoccupait un acteur incontournable du mouvement communautaire, soit le RQ-ACA. Le sondage a donc été envoyé aux organismes communautaires de la province via les membres de la CTROC et ceux du RQ-ACA. Pour plus de détails sur la démarche et le contexte, vous pouvez vous référer à la présentation PowerPoint. Vous trouverez le sondage envoyé aux organismes en annexe de ce document.

La collecte de données s'est effectuée d'avril à juillet 2014, pour un total de 992 organismes répondants. Une personne a procédé à la compilation des résultats. À la question 5, les réponses étaient ouvertes. Celles-ci ont été rassemblées de façon à permettre l'élaboration de catégories.

¹ Coalition des tables régionales d'organismes communautaires

² Réseau québécois de l'action communautaire autonome

1.1.1 Suite à la compilation, certaines informations n'ont pu être utilisées...

Il n'est pas possible de tracer un profil des réponses par secteur d'activité, car on ne retrouve pas de question sur ce thème. Seule une question sur les populations rejointes permet d'avoir un profil qui peut rejoindre partiellement cette préoccupation, mais les choix de réponses ne sont pas exhaustifs, ce qui en limite l'usage.

Concernant **les montants demandés aux fins d'hébergement**, encore ici, les informations récoltées ne permettent pas de tracer un portrait. Le sondage n'explorait pas de quel type d'hébergement il s'agissait, ni sa durée. Les montants récoltés ne peuvent donc être raisonnablement comparés entre eux.

Pour ce qui est des **réponses** à la **question 5** sur les raisons motivant le fait de demander un montant aux personnes qui fréquentent les organismes, **certaines n'ont pas été considérées**, car elles étaient hors propos. Cela signifie qu'elles ne répondaient pas du tout à la question posée. Par exemple, dans les réponses écartées, on retrouve des montants d'argent, ou des réponses à d'autres questions au sondage.

1.2 Outils pour la diffusion des résultats

Le comité tarification a produit une présentation PowerPoint faisant état des résultats au sondage. On y retrouve les données générales permettant de situer le contexte dans lequel s'est déroulé le sondage et les résultats qui ressortent suite à la compilation des réponses. Des informations additionnelles, tels des exemples de réponses apportées par les organismes, ou des éléments essentiels à la compréhension des résultats, figurent aux pages de commentaires de la présentation PowerPoint. Ils n'ont pas été intégrés aux diapositives afin de ne pas les alourdir, mais nous convenons qu'il s'agit là d'informations d'appoint pour la personne qui réalise la présentation.

Les informations contenues dans le présent document sont globales. Les catégories énumérées dans les pages qui suivent ne sont pas toujours présentes dans le diaporama, car celui-ci présente les réponses pour chaque activité. Il peut arriver que pour une activité, une réponse ressorte moins, et se retrouve dans la catégorie « Autre ». Cependant, si la réponse ressort globalement de façon significative, on pourra la retrouver plus détaillée dans le présent document.

2. Les catégories de réponses pour la question 5

Dans cette section, vous retrouverez des informations quant à l'interprétation qui a mené à l'élaboration de chaque catégorie pour la question 5. Vous retrouverez également des exemples de catégories représentées en plus petit nombre qui figurent à la présentation PowerPoint sous la catégorie « Autre ».

Comme dit précédemment, pour les questions ouvertes, des catégories de réponses ont été créées en rassemblant l'éventail des idées formulées par les organismes. À même les pages de commentaires de la présentation PowerPoint, on retrouve des exemples de réponses qui ont permis l'élaboration des

catégories. Il importe de préciser que l'interprétation et la création de catégories ont posé un défi en raison de la proximité de sens entre certains termes employés dans les réponses des répondants et l'impossibilité de relancer les participants pour obtenir des précisions.

2.1 Source de financement

Lorsqu'il est question de la catégorie *Source de financement*, nous l'interprétons de façon large. Parfois, la réponse fait clairement référence qu'il s'agit d'une source de financement. Par exemple, certains évoquent qu'il s'agit d'une façon de faire de « [l']autofinancement », ou qu'il s'agit d'un soutien, d'une « aide financière pour l'organisme ». La réponse suivante le démontre un peu plus dans le détail : « nous offrons des cours yoga et autre payant qui servent à financer un peu l'organisme. Sinon, toutes nos activités sont gratuites ». Un organisme indique d'ailleurs qu'il tarifie, car « son financement PSOC est insuffisant ». Un autre exprime que la tarification est « un des principaux moyens de financement de l'organisme ». Cette catégorie regroupe les réponses qui nous donnent l'indice d'un sous-financement qui ne permet pas de répondre au besoin.

Des organismes expliquent que l'activité pour laquelle ils demandent un montant ne pourrait être offerte si ce n'était pas le cas, comme en témoigne la réponse suivante concernant les frais de repas : « pour partager les frais, car l'organisme n'a pas les moyens de payer au complet ». La même situation se pose concernant l'offre d'ateliers : « sans cette contribution, il nous serait impossible de répondre aux demandes et aux besoins identifiés par les membres ». Ce type de réponses laisse penser que l'organisme offre une activité pour laquelle il ne dispose pas des fonds nécessaires. Dans ce genre de circonstances, le montant demandé semble être un outil dont l'organisme se dote afin de l'offrir malgré tout. À ce sujet, un organisme explique qu'il demande un montant « pour que l'activité ne coûte rien à l'organisme (local et animation) ».

Enfin, l'organisme demande des montants ponctuels, pour des activités spéciales ou en dehors de sa mission. Par exemple, il demande un montant « pour des activités récréatives qui n'entrent pas dans notre mandat ». Il arrive aussi que les organismes demandent un tarif pour les frais accessoires encourus pour réaliser l'activité (café, collations, matériel, etc.). Dans ces situations, le montant est clairement une source de financement qui permet d'offrir « un plus » aux participants. Le sous-financement est la raison la plus fréquemment évoquée par les organismes répondant pour expliquer le fait qu'ils demandent un montant d'argent à leurs participants et leurs participantes.

2.2 Responsabiliser les participants et participantes

De nombreux organismes répondants expliquent demander un montant aux personnes qu'elles rejoignent, afin de les responsabiliser. Ce propos ressort dans l'ensemble des activités présentées au sondage. Le *Petit Larousse 2010* définit le terme « responsabiliser » par « rendre conscient de ses responsabilités ». Les responsabilités font allusion, selon le cas, à la capacité de prendre une décision, ou à des obligations à remplir.

Ainsi, des répondants nomment clairement que la tarification vise le « développement de l'empowerment », ou qu'il vise à « favoriser l'engagement et la responsabilisation lors de l'inscription aux activités ». Un organisme explique « nous travaillons la prise en charge, la responsabilisation et le développement de l'autonomie ». Un autre précise qu'un tarif est imposé « pour mobiliser les mères à apporter leur propre lunch ».

Un organisme explique que la tarification permet « [d']encourager les jeunes à bien gérer leur argent virtuel ». Cette réponse laisse entendre qu'il ne s'agit pas de vraie monnaie, mais elle ne permet pas d'en savoir davantage sur la façon dont les jeunes se la procurent.

Un organisme explique tarifer « parce que cela fait partie de la réalité de la vie de débourser pour un endroit où l'on vit ». D'autres nomment qu'il faut « responsabiliser le jeune à ce que peu importe où il sera, il devra payer pour subvenir à ses besoins ».

2.3 Geste symbolique d'engagement et de soutien

Il arrive que le tarif soit perçu comme l'expression d'un engagement et d'un soutien des personnes envers la mission de l'organisme, ou envers ses activités. Des répondants au sondage expliquent que le montant demandé est une « forme d'appui à [leur] organisme » ou qu'il s'agit d'une « démonstration de l'engagement des membres ». D'autres expliquent que ce cela permet de « tester l'intérêt des gens pour l'organisme » ou de manifester « l'engagement à la cause ». Un répondant parle d'un « montant symbolique pour mentionner qu'on adhère aux objectifs et à la mission du Centre », alors qu'un autre introduit l'idée d'un geste posé « par solidarité pour le centre ». Certains le voient comme un engagement du membre à « s'impliquer dans un plan d'action ».

2.4 Accessibilité

Le thème de l'accessibilité est abordé par les répondants pour expliquer le fait de demander un montant à leurs participants et participantes. Selon l'activité dont il est question, il prend un sens très différent. Ainsi, concernant l'adhésion (membership), le fait de tarifer est dépeint comme une façon pour les participants d'avoir accès aux services gratuitement ou à prix modique par la suite. Il peut aussi être une condition *sine qua non* pour l'accès aux activités de l'organisme comme on l'observe dans le commentaire suivant : « il faut être membre pour pouvoir participer aux activités de l'organisme ». Un

répondant indique que le tarif exigé « donne accès à des privilèges dans la maison de jeunes ». Un autre explique que cela permet « [d']avoir accès à certaines informations et activités spécifiques pour les membres ». Un répondant spécifie « les membres OBNL bénéficient de certains services gratuits auxquels les organismes non membres n'ont pas accès [et à] des tarifs préférentiels pour ce qui est payant chez nous ». Cependant, rien de plus ne vient préciser le contexte de cette façon de fonctionner, car les réponses au sondage sont très succinctes.

Souvent, le tarif demandé pour l'adhésion permet de rendre accessible aux membres de la documentation. Par exemple, il peut s'agir de frais associés à l'envoi de publications adressées aux membres, comme les « frais relatifs à l'envoi des journaux, aux 3 mois ». Un répondant explique que cela permet de couvrir les « coûts reliés à la diffusion de l'information et aux réunions » pour ses membres.

Pour les autres activités et services, on peut percevoir chez certains répondants l'importance du tarif pour garantir leur accessibilité. Un répondant dit exiger des frais pour l'épicerie afin « [d']avoir des ateliers de cuisine avec des aliments sains ». On fait référence à l'accès à des aliments, ou à une plus grande diversité d'aliments. Sur le plan du montant demandé pour du transport, il peut contribuer à offrir un service non disponible autrement, ou offrir plus de choix en cette matière. Un répondant dit le faire « pour permettre aux membres de participer à une activité lorsqu'il n'y a pas de transport adapté ». Un autre dit que c'est pour « aider les personnes sans voiture ». Concernant les tarifs prévus pour accéder à des ateliers, les répondants expliquent que cela « permet d'offrir des gratuités pour d'autres ateliers ». Quant au coût pour les photocopies, on apprend qu'il est demandé pour absorber le coût pour l'organisme. L'organisme rend disponible ce service « pour accommoder les gens » et le tarif permettrait justement de le rendre accessible. Il en va de même pour les tarifs demandés pour l'accès à du matériel.

2.5 Favoriser le sentiment d'appartenance

Des organismes sondés disent demander un montant dans différentes situations, afin de favoriser un sentiment d'appartenance. Ce motif ressort particulièrement concernant les frais associés au membership. On indique que c'est une façon d'être « membre à part entière de l'organisme », de « développer le sentiment d'appartenance » et de « stimuler l'appartenance au groupe ». Un organisme répond ainsi : « nous avons remarqué que le fait de mettre un coût à la carte de membre motive un sentiment d'appartenance ».

2.6 Mesure de contrôle/gestion

Certains motifs semblent davantage se situer au plan des **mesures de contrôle**, aussi bien pour le membership de l'organisme que pour la tenue d'activités. Ainsi, en parlant des ateliers, un organisme dit que le fait de demander un montant aux participants et participantes « limite la demande et assure un nombre minimal de participants ». Concernant la carte de membre, un organisme explique tarifer afin « [d']éviter d'avoir des membres fantômes et de faire des envois postaux à ceux qui ne sont plus intéressés ». Certains parleront même de « ticket modérateur » et de façon « [d']éviter les

désistements ». Concernant les frais de photocopies, des organismes disent que les tarifs sont utilisés « pour éviter les abus (particulièrement) » et « le gaspillage ». Enfin, certains soutiennent que le fait de tarifer fait en sorte que la participation est « plus facile à comptabiliser ».

2. 7 Prévu aux Règlements généraux et pour le droit de vote à l'AGA

Des organismes répondent que la tarification qu'ils appliquent répond à ce qui est prévu dans leurs Règlements généraux. Ces réponses sont claires et brèves et s'accompagnent parfois d'une précision comme quoi il s'agit d'une condition pour avoir droit de vote lors de l'assemblée générale annuelle. Comme cette réponse est ressortie de façon significative, notamment concernant la carte de membre de l'organisme, il nous apparaissait pertinent d'en faire une catégorie à part entière. Par ailleurs, nous n'irons pas plus loin dans son interprétation.

2.8 Pour des activités et des services hors mission

La gratuité prévaut chez certains d'entre eux lorsqu'il s'agit d'activités ou d'actions entreprises par les personnes dans le cadre de leurs démarches officielles au sein de l'organisme. Toutefois, dès que « c'est pour leur usage personnel », un tarif s'applique. C'est le cas notamment pour les tarifs exigés pour les photocopies. À ce sujet, un répondant explique clairement « ceci est un service qui n'est pas compris dans notre mission ». Parfois, c'est concernant « les activités récréatives qui n'entrent pas dans [leur] mandat ». Il peut arriver qu'une activité structurée, tel un « projet hors mission », soit une situation où l'organisme demandera un montant aux participants, et c'est alors sous ce motif que l'organisme le fera.

2.9 Les autres raisons nommées par les répondants

Un éventail de raisons et explications ont été constatées, mais dans une moindre mesure. Cela fait en sorte qu'aucune catégorie n'a été créée dans la présentation PowerPoint pour les représenter. Toutefois, en recoupant les réponses données pour l'ensemble des activités sondées, on retrouve certaines tendances qui, même si elles sont moins représentées, méritent qu'on s'y attarde.

L'une des raisons qui attirent l'attention du comité est celle qui réfère à ce qui est **normé/exigé de l'extérieur de l'organisme**. Dans cette situation, l'organisme n'est pas autonome dans sa décision de tarifer ou non. Parfois, il s'agit d'activités ou de projet ponctuel, parfois la réponse laisse entendre qu'il s'agit d'une activité régulière de l'organisme. Des bailleurs de fonds publics et privés, ainsi que certaines politiques, normes ou ententes, sont concernés. Un organisme dit tarifer le transport « selon la politique du MTQ », alors qu'un autre nous révèle que « 25 % des revenus [d'hébergement] sont exigés par la SHQ ». Un organisme nous explique aussi qu'en tarifant il ne fait que répondre à une demande du MSSS. Dans certains cas, l'organisme tarifie, mais ne conserve pas le montant recueilli, comme on l'observe dans l'exemple suivant : c'est « une exigence d'Emploi-Québec et ne donne aucun financement à notre

organisme ». Des organismes disent être contraints (par un bailleur de fonds par exemple) de demander une contribution volontaire. Ainsi, un organisme dit « répondre à l'exigence de Centraide qui finance en grande partie la semaine de relâche et demande une contribution des participants ».

Des organismes répondants précisent que le fait de demander un montant pour les activités est une décision des membres. Les réponses regroupées ici ne font pas allusion à l'intégration de ces décisions dans les documents constitutifs de l'organisme, ce qui explique qu'elles n'ont pas été intégrées à la catégorie *Prévu aux Règlements généraux* présentée précédemment. Par exemple, un répondant souligne que le fait de tarifer est « décidé par [ses] membres en assemblée générale (en majorité des personnes usagères de l'organisme) ». On réalise que cette décision des membres n'est pas immuable comme on peut le lire dans l'extrait suivant : « nous payons la moitié des coûts des activités et l'autre moitié est répartie par le nombre de participants, à moins que les membres en décident autrement ». Parfois, on comprend que même l'idée de tarifer, qui précède une décision dans ce sens, semble provenir des membres. Des réponses comme « les membres ne voulaient pas que ce soit gratuit », ou « [c'est une] demande des membres de pouvoir contribuer monétairement. » le démontrent bien.

Certaines réponses laissent entendre que les répondants associent un caractère éducatif à la tarification. Cela semble être perçu comme une façon de favoriser l'apprentissage d'une certaine autonomie, une adaptation à la réalité de la vie en société, parfois même dans une perspective d'insertion. Par exemple, un répondant dit demander un montant aux participants et participantes de son organisme « pour leur montrer que tout n'est pas gratuit ». Un organisme parle spécifiquement d'un « processus d'éducation populaire ».

Pour certains organismes répondants, le fait de demander un montant est de l'ordre de l'exception, et c'est alors ce motif qui est évoqué. Ils font allusion à des montants demandés dans le cadre d'occasions spéciales. Ils parlent alors de « sortie à la cabane à sucre et camp familial (gratuit pour les enfants et moitié prix pour les parents) », et de « fête spéciale (Noël, Pâques, etc.) », soit des activités qui occasionnent des frais particuliers pour l'organisme.

Des organismes disent tarifer « pour **valoriser l'activité** » comme quoi les personnes participantes n'attribueraient pas la même valeur à une activité offerte gracieusement. L'exemple suivant traduit bien cette réalité : « le fait de payer fait qu'ils ont l'impression que la qualité est meilleure ». Cet autre exemple va dans le même sens : « quand tout est gratuit, les membres sous-estiment la valeur de la formation ».

Enfin, des réponses exprimées par un nombre très restreint d'organismes méritent quand même d'être énumérées. Dans certains cas, des tarifs sont demandés aux participants et participantes « par habitude », car il s'agit d'une « décision prise il y a plusieurs années et jamais requestionnée... ». Le fait de tarifer « par principe », ou pour une question de « dignité humaine » est aussi abordé chez quelques répondants. Un organisme évoque que dans son cas, exiger un tarif vise un « but thérapeutique » ou « de fidéliser les membres ». Un autre explique que le fait de payer est en lien avec sa mission (organisme d'insertion).

Par ailleurs, certains admettent tarifer, mais tout en spécifiant que d'autres organisations le font et que pour cette raison, ils s'inscrivent en cohérence avec ce qui se fait ailleurs. Ils nomment également que leurs tarifs sont habituellement plus avantageux. À titre d'exemple, un répondant explique que le coût pour les photocopies est « moindre que s'ils vont à l'imprimerie ».

3. En parallèle du questionnaire

Il est important de noter que dans certains cas, le fait de tarifer ou non émerge d'un processus démocratique avec les membres reposant sur différents motifs et convenu entre les membres d'un organisme. Certaines organisations en sont donc venues à tarifer suite à une telle démarche. Le comité a d'ailleurs pu consulter des rapports produits par certaines d'entre d'elles. Cependant, comme le sujet reste délicat, ces rapports demeurent confidentiels.

Certains organismes ont entrepris des démarches et n'ont pu arriver à une orientation claire. C'est le cas d'un organisme œuvrant auprès des personnes handicapées. Le dilemme abordé par cet organisme entoure le thème de l'accessibilité, mais sous deux angles : soit on nuit à l'accès aux activités pour les personnes qui n'ont pas les moyens de contribuer financièrement, soit on nuit à l'accès à l'organisme pour les membres si celui-ci doit fermer ses portes par manque de fonds. Après une étude des enjeux socio-économiques, organisationnels, ainsi que ceux concernant l'accessibilité à ses services et activités, l'organisme a pris la décision de demander une faible contribution journalière à ses participants. Il s'agit d'un bon exemple de la complexité de la question.

Le thème de la tarification comporte donc des enjeux paradoxaux. Pour certains, la tarification semble un élément de survie ou un moyen d'offrir, malgré un manque important de ressources, les activités de l'organisme. Pour d'autres, il s'agit d'une manifestation de soutien de la communauté ou un moyen d'intervention. Dans plusieurs cas, les organismes ne qualifient pas comme étant de la tarification le fait de demander un montant à leurs participants et participantes. Par ailleurs, on observe des commentaires faisant état des valeurs des organismes à ce propos, alors que plusieurs tentent de réduire les impacts négatifs que pourrait occasionner cette pratique sur certains participants et certaines participantes.

4. Piste de réflexion

La section qui suit contient des questions que vous pouvez aborder avec les organismes sur le thème de la tarification, en fonction de vos préoccupations, après la présentation du diaporama. Il est important de noter que la question concernant la définition de la tarification est centrale. En effet, rappelons que le sondage n'indiquait pas de définition de ce terme, et proposait plutôt aux répondants de signifier si les différentes situations où ils demandaient un montant d'argent à leurs participants correspondaient, selon eux, à de la tarification ou non. Les réponses obtenues n'ont pas permis de jeter les bases d'une définition. Les autres questions suggérées réfèrent soit aux réflexions qui ont motivé la réalisation de la démarche, soit aux résultats du sondage.

Questions de définition

Qu'est-ce que la tarification? Qu'est-ce qu'une tarification selon les organismes d'action communautaire autonome? Pourquoi la majorité des occasions où les organismes demandent un montant aux personnes qui les fréquentent ne sont pas perçues comme de la tarification?

Questions sur le sens de la tarification

La tarification semble souvent répondre à un besoin de financement. Pouvons-nous la considérer comme un symptôme de sous-financement? Considérant les différentes visions qui sous-tendent la tarification, la considérer comme telle est-elle trop restrictive?

On constate que plusieurs tarifications ne sont pas négociables, y compris les contributions volontaires. Qu'est-ce que cela signifie?

Questions sur l'identité « action communautaire autonome »

La tarification est-elle compatible avec l'action communautaire autonome (ACA)? Pouvons-nous dégager et imposer une ligne directrice sur la tarification sans nuire à l'autonomie des organismes d'action communautaire autonome? Qu'est-ce qui distingue un organisme d'action communautaire autonome qui demande un montant à ses participants et participantes d'une entreprise d'économie sociale?

Question de cohérence

Y a-t-il un problème de cohérence entre le fait que les regroupements régionaux et nationaux se positionnent contre la tarification de services publics, et le fait que les organismes tarifient?

Question sur les exigences externes

Les critères des bailleurs de fonds se contredisent-ils quant à la tarification dans les organismes d'action communautaire autonome? Les organismes d'action communautaire autonome doivent-ils respecter les balises externes (politiques, certifications, lois, etc.) contradictoires concernant la tarification?

Dans le but d'enrichir la réflexion collective de l'ensemble du mouvement communautaire, vous êtes invités à transmettre les résultats de vos échanges à l'une ou l'autre des organisations à l'origine de cette démarche, soit la CTROC ou le RQ-ACA.

Annexe 1 - Questionnaire

1. Veuillez indiquer votre région administrative

- a. Abitibi-Témiscamingue (08)
- b. Bas-St-Laurent (01)
- c. Capitale-Nationale (03)
- d. Centre-du-Québec (17)
- e. Chaudière-Appalaches (12)
- f. Côte-Nord (09)
- g. Estrie (05)
- h. Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)
- i. Lanaudière (14)
- j. Laurentides (15)
- k. Laval (13)
- I. Mauricie (04)
- m. Montérégie (16)
- n. Montréal (06)
- o. Nord-du-Québec (10)
- p. Outaouais (07)
- q. Saguenay Lac-Saint-Jean (02)

2. Veuillez cocher la typologie de l'organisme

- a. Sensibilisation, promotion et défense des droits
- b. Milieu de vie et soutien dans la communauté
- c. Aide et entraide
- d. Hébergement
- e. Regroupement

3. Selon votre mission, auprès de quelle population votre organisme intervient-il principalement? (Cocher une seule réponse)

- a. Jeunes (moins de 35 ans);
- b. Personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale;
- c. Femmes;
- d. Population en général;
- e. Aîné.es;
- f. Organismes communautaires;
- g. Personne en situation de pauvreté/précarité financière;
- h. Personnes handicapées (physique, intellectuelle, visuelle, auditive, etc.);
- i. Personnes aux prises avec des problèmes de santé physique;
- j. Familles;
- k. Hommes;
- Autochtones;
- m. Dépendance, personne vulnérable (personnes en détention, personnes immigrantes, etc.)

4. Veuillez identifier toutes les situations (considérées comme étant de la tarification ou non) où les personnes qui fréquentent l'organisme doivent défrayer une somme d'argent pour bénéficier d'une activité, d'un service, etc.

Lorsque c'est possible, indiquez le montant demandé, s'il peut varier selon certains critères, et s'il est négociable ou non.

Si vo	Si vous avez choisi « Autre » (1, 2 et/ou 3), veuillez préciser :					

5.	Pour chacune des situations que vous avez cochées à la question 4, veuillez nommer la ou les
	raison(s) qui motive(nt) l'organisme à demander un montant d'argent ou à émettre une
	facture pour le recours à ce(s) service(s) / activité(s), etc.

Situations	Raison(s) qui motive(nt) l'organisme à demander un montant d'argent ou à émettre une facture pour le recours à ce(s) service(s) / activité(s), etc.
c. Adhésion/carte de membre	
d. Partage des frais d'épicerie	
c. Frais pour bénéficier d'un repas	
d. D'un transport	
e. D'un atelier	
f. D'une formation/cours	
g. Frais d'hébergement	
h. Pour des photocopies	
i. Du matériel	
j. Contribution volontaire ou symbolique	
k. Autre (1)	
I. Autre (2)	
m. Autre (3)	

6. Selon vous, pour chacune des situations qui s'appliquent à votre organisme, veuillez préciser s'il s'agit d'une pratique de tarification ou non.

Situations	Tarification	Non-Tarification
e. Adhésion/carte de membre		
f. Partage des frais d'épicerie		
c. Frais pour bénéficier d'un repas		
d. D'un transport		

e. D'un atelier				
f. D'une formation/cours				
g. Frais d'hébergement				
h. Pour des photocopies				
i. Du matériel				
j. Contribution volontaire ou symbolique				
k. Autre (1)				
I. Autre (2)				
m. Autre (3)				
7. Commentaires sur le sondage :				

Merci d'avoir participé au sondage!